

FICHE DE DONNEES DE SECURITE : t-mix BP VH C30/37

1. IDENTIFICATION

- a. **Désignation commerciale** : BP VH C30/37 CEM I SR3
- b. **Société** : t-mix
 - **Siège social** : 116, avenue des Arrivaux – 38070 SAINT QUENTIN FALLAVIER
 - **Téléphone** : 04 74 95 91 11 – **Fax** : 04 74 95 36 55
- c. **Type d'utilisation** : Micro béton projeté par voie humide
- d. **Autres données** : Fiche technique produit

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

- a. **Inhalation** : Si fréquente et sur longue durée : Risque de maladie respiratoire.
- b. **Yeux** : Si contact, risque de lésions oculaires potentiellement irréversible
- c. **Peau** : Si contact, effet irritant

3. INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

- a. Mélange de ciment gris et granulats
- b. Composant apportant un danger :
 - Ciment CAS 65997-15-1 Xi R37/38-41-43; sulfate de fer CAS 7720-78-7 Xn 22

4. MESURES DE PREMIERS SECOURS

- a. **Inhalation importante** : Amener le patient en dehors de la zone empoussiérée et consulter un médecin si nécessaire
- b. **Contact avec les yeux** : Rincer immédiatement et soigneusement à l'eau, contacter éventuellement un ophtalmologiste
- c. **Contact avec la peau** : Rincer à l'eau. Si la poudre est sèche, éliminer la poussière puis lavez abondamment
- d. Des crèmes de protection existent contre les manifestations allergiques

5. INFLAMMATION ET EXPLOSION

- a. Produit ininflammable classé M0

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

- a. **Précautions individuelles** : Eviter de respirer, et le contact avec les yeux et la peau
- b. **Précaution pour la protection de l'environnement** : Eviter le rejet dans les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation. Informer les autorités compétentes en cas de pollution de l'environnement.
- c. **Déversement accidentel** : Aspirer le produit pour le transférer dans un conteneur étiqueté.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

- a. **Manipulation** : Revêtir un équipement de protection individuel : Masque, lunette, gants
- b. Eviter de respirer et le contact avec les yeux ou la peau
- c. **Récupération** : Aspirateur, balai
- d. **Stockage** : Dans un silo, à l'abri de l'humidité

FICHE DE DONNEES DE SECURITE : t-mix BP VH C30/37

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

- a. **Exposition** : Eviter la formation de poussière
- b. **Valeurs limites de moyenne d'exposition** (concentrations moyennes en poussière de l'atmosphère inhalée) :
 - Poussière totale : VME = 10 mg/m³
 - Poussière alvéolaire : VME = 5 mg/m³
 - Sulfate de calcium di hydraté : VME = 10 mg/m³
 - Carbonate de calcium : VME = 10 mg/m³
- c. **Protection** :
 - Respiratoire : Masque anti poussière adapté
 - Des yeux : Lunettes en cas de protection possible
 - De la peau : vêtements de travail et bottes
 - Des mains : Utiliser des gants adaptés

9. PROPRIETES PHYSIQUES

- a. **Etat physique** : Poudre grise
- b. **Odeur** : Inodore
- c. **Point éclair** : Non applicable
- d. **pH** : 12 dans l'eau
- e. **Masse volumique apparente** : Environ 1,8 kg/m³

10. STABILITE ET REACTIVITE

- a. Stable au déplacement et manipulation
- b. L'humidité provoque la prise du mortier
- c. La prise du béton s'accompagne d'une légère élévation de température

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

- a. **Inhalation** : Le béton peut provoquer des irritations de voies respiratoires, voir une inflammation de la muqueuse nasale, des nausées et vomissements
- b. **Contact avec les yeux** : Le béton peut entraîner une irritation des paupières, de la cornée, et provoquer des lésions du globe oculaire
- c. **Contact avec la peau** : Le béton peut irriter et épaissir la peau. Un contact prolongé avec du mortier gâché peut provoquer une brûlure, fissures ou crevasses.
- d. **Indigestion significative** : Le béton est caustique pour le tractus digestif, il peut provoquer des brûlures de la bouche, de l'œsophage et de l'estomac
- e. **Autres données** : L'exposition prolongée sans protections adaptée peut entraîner une irritation respiratoire chronique, un eczéma qui entraîne une dermatose allergique.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE : t-mix BP VH C30/37

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

- a. Le ciment n'est pas volatil mais peut se retrouver dispersé dans les airs pendant les opérations de manutention. Non biodégradable, peut provoquer une élévation de pH et devenir toxique pour des organismes aquatiques. Ne pas jeter de résidus dans les égouts.

13. CONSIDERATION RELATIVES A L'ELIMINATION

- a. Ne pas déverser dans les égouts ou es eaux de surface
- b. Après prise, le mortier peut être éliminé comme les autres résidus de construction et stocker dans des décharges appropriées en respectant la réglementation en vigueur.

14. TRANSPORT

- a. Non repris comme matière dangereuse

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

- **Symbole du danger** : Xi
- **Nature des dangers** :
 1. R37/38 : Irritant pour les voies respiratoires et la peau
 2. R41 : Risque de lésions oculaires grave
 3. R43 : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau
- **Conseil de prudence** :
 1. S2 : Conserver hors de portée des enfants
 2. S22 : Ne pas respirer de poussière
 3. S24 : Eviter le contact avec la peau
 4. S25 : Eviter le contact avec les yeux
 5. S26 : En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec l'eau et consulter un spécialiste
 6. S36/37/39 : Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux et du visage
 7. S46 : En cas d'indigestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette
- **Autre recommandation** : Nécessite une surveillance médicale renforcée

16. INDICATIONS PARTICULIERES

Cette fiche complète la fiche commerciale mais ne la remplace pas et ne fournit pas de dossiers garanties ou d'assurances quant aux propriétés du produit.

Les renseignements qu'elle contient sont donnés sur la base actuelle des connaissances du produit. L'attention de l'utilisateur est attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.